



CONSIGNES ET CONSEILS POUR LA REPRISE DES CULTES

Mis à jour le 29 mai 2020

Il est à nouveau officiellement possible de célébrer des cultes et des offices dans les églises et les salles paroissiales. Ces célébrations devront respecter des consignes, anticipées sur la base des éléments connus à ce jour. Vous le verrez, les consignes sont contraignantes ! Mais cette première phase ne devrait pas nous empêcher de nous réjouir de nous retrouver après ces longues semaines de confinement. Ces restrictions sont le cadre de notre liberté. Nous vous encourageons à les respecter avec bon sens, bonne humeur et responsabilité.

Nous avons complété nos premières consignes et recommandations avec des conseils très pratiques pour vous aider au mieux à reprendre les célébrations dans les meilleures conditions.

Le **conseil presbytéral** de la paroisse concernée décidera de l'ouverture des lieux de culte et de la date de reprise des célébrations. C'est à lui qu'incombe la responsabilité du respect des consignes listées ci-dessous. N'oublions pas que la priorité doit être accordée à la protection de la santé et à la prévention appropriée des risques, mais il s'agit simplement d'une obligation de moyens et non de résultats. Il conviendra de procéder en bonne intelligence avec les municipalités, tout en rappelant que ce qui se passe à l'intérieur du lieu de culte relève de l'affectataire, c'est-à-dire la paroisse, pour autant qu'il n'y a pas de trouble à l'ordre public (et donc dans notre situation d'état d'urgence sanitaire, non-respect des mesures de sécurité sanitaire définies par l'Etat).

AVANT LA CELEBRATION

Désinfection et nettoyage

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est uniquement recommandé de :

- Aérer les locaux pendant 15 minutes minimum avant le culte
- Laisser couler l'eau afin d'évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la durée de fermeture.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel avec un produit actif sur ce virus doit avoir lieu comme décrit ci-après.

- **Nettoyage quotidien après réouverture** : les détergents classiques sont tout à fait adaptés à la situation de pandémie. Il faut veiller à ne pas remettre en suspension dans l'air les micro-organismes présents sur les surfaces (ne pas secouer les chiffons...), des lingettes pré-imbibées ou à imbibé du produit de son choix, des raclettes sont ainsi plus appropriées. Les personnes effectuant les opérations de nettoyage veilleront à porter un masque et à se laver les mains au préalable.

- **Lorsque l'évaluation des risques le justifie (présence d'une personne affectée par le COVID-19), une opération de désinfection peut être effectuée en plus du nettoyage à l'aide de produits conformes à la norme NF EN 14476 ou à la norme NF EN 16777 (autres produits comme l'eau de Javel à la concentration virucide de 0,5% de chlore actif), en respectant les consignes de dilution le cas échéant. Utilisez du matériel spécifique qui doit être nettoyé et sec entre chaque utilisation.**

[Plus de détails sur le nettoyage dans le protocole national de déconfinement pour les entreprises](#)

Calcul de la capacité de l'église

Les organisateurs s'assureront du respect de la règle la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes qui ne sont pas du même foyer, en déterminant ce faisant **le seuil maximal de fréquentation**.

Dans la plupart des cas, on condamnera un banc sur deux ou disposera les places en quinconce et marquera les places disponibles sur chaque banc à l'aide d'une feuille de culte ou autre indicateur. Dans le cas où l'on aurait besoin d'augmenter la capacité du lieu de culte, on pourra réserver un certain nombre de bancs aux familles.

Signalétique

- A l'extérieur, vous pouvez effectuer un marquage au sol à l'aide d'un scotch pour délimiter des distanciations de 1m entre personnes (ou couples ou familles) avant que les personnes n'entrent.
- Des affichettes rappelant les consignes aux paroissiens sont disponibles en téléchargement sur le site acteurs.uepal.fr.
- A l'intérieur de l'église,
 - o condamner un banc sur deux ou signaler les places condamnées (cordelette / signalétique)
 - o condamner les tribunes
 - o marquer les places disponibles à l'aide de feuilles de culte ou d'un scotch
 - o dans la mesure du possible, marquer au sol un sens de circulation dans l'église, avec entrée et sortie par deux portes différentes.
- A noter qu'il peut être indiqué d'enlever les coussins des bancs pour faciliter le nettoyage

Préparation des sanitaires

- Bloquer ouverte la première porte d'accès pour limiter le contact avec les poignées.
- Mettre à disposition du papier séchant à usage unique, des lingettes désinfectantes et des poubelles ouvertes.

Accueil

- **Désigner un responsable de l'accueil pour veiller à ce que les entrées se fassent dans l'ordre et dans le respect des distances de sécurité.**
Si le nombre maximum de places disponibles est atteint, les personnes surnuméraires sont invitées à participer à un autre culte.

- **Le port du masque obligatoire à partir de 11 ans.** Pour les personnes qui n'en disposeraient pas, un petit nombre de masques sera mis à la disposition des participants à l'entrée.
- **Bloquer l'ouverture des portes d'entrée** pour éviter de toucher les poignées
- Mettre à disposition des flacons ou distributeurs de gel hydroalcoolique à l'entrée, à la sortie et près de l'autel. **La désinfection des mains à l'entrée est obligatoire.**
- Les poignées de main, accolades ou embrassades sont exclues à ce stade.
- Fluidifier au maximum l'entrée et la sortie. A l'intérieur de l'église, orienter le public pour remplir toutes les places le plus loin de l'entrée et inversement pour la sortie.

PENDANT LA CELEBRATION

- On peut chanter, mais éviter l'usage des recueils de cantiques s'ils ont été manipulés depuis moins de 5 jours. Les cantiques peuvent être projetés sur un écran ou au mur ou imprimés sur des feuilles de chant. Penser à bien se laver les mains avant de distribuer les feuilles de chant.
- La musique chorale et instrumentale est exécutée en petits ensembles, la distance minimale entre les musiciens exécutants doit être de 4 m (côte à côte, devant et derrière eux).
- Les célébrants et les prédicateurs doivent garder une distance minimale de 4 m par rapport aux premières rangées de participants.
- Dans la mesure où les célébrants et prédicateurs conservent cette distance minimale de 4m ils ne seront pas tenus de porter le masque afin de prendre la parole de manière audible. Dans le cas où ils partagent un seul micro, veiller à ne pas toucher le micro ou son support. Un flacon de gel hydroalcoolique pourra être mis à disposition.
- Dans la compréhension protestante du culte, une célébration de la Parole est un culte à part entière. **Les premiers cultes « post-déconfinement » seront donc des célébrations de la Parole, sans Sainte Cène. La célébration de la Sainte-Cène fera ultérieurement l'objet de recommandations spécifiques.**
- Les contenants de collecte ne pouvant pas être tenus par des personnes ni passés de main en main, pour des raisons d'hygiène, les membres de l'assemblée seront invités à déposer leur offrande à la sortie du culte ou à effectuer un don en ligne.
- Faciliter la sortie en commençant par les personnes les plus près, rappeler le respect de la distance de sécurité de 1m. Indiquer s'il faut laisser les livres de cantiques ou feuilles de chants sur le banc.

APRES LA CELEBRATION

- Nettoyage / désinfection des matériaux et objets en contact avec les mains (bancs, reposoirs, poignées de portes, interrupteurs, tableau électrique, sono, etc.) après chaque culte (cf. paragraphe nettoyage).
- Aérer l'église pendant au moins 15 minutes

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CULTES SPECIAUX

1. Pour les casuels (mariage, baptême, enterrement) chaque pasteur verra avec la famille si elle souhaite le maintien du culte avec une assistance réduite ou si elle préfère le reporter. En cas de souhait de maintien de la célébration, **les consignes ci-dessus s'appliquent en totalité.**

2. **Les cultes en plein air ne peuvent avoir lieu que dans le cadre des autorisations de rassemblement de l'État.**

Toutes les consignes habituelles (gestes barrière, distance physique de sécurité) devront être respectées lors de l'installation et du déroulement de ces cultes en plein air.

3. **Les confirmations et autres cultes festifs qui rassemblent un nombre important de participants doivent être reportés, et en tout état de cause lorsque les dispositions légales et réglementaires le permettront.**

MEMO : MATERIEL POUR LA MISE EN PLACE

- 1-2 (ou plus) flacons de gel hydroalcoolique + recharges de gel
- 10 (ou plus) masques pour les personnes qui n'en auraient pas
- Nappe plastique pour protéger la surface où on posera les flacons de gel (à découper selon la taille) + tapis sous le flacon
- Produits désinfectants surface + lingettes nettoyantes
- Sacs poubelle à liens coulissants
- Scotch marquage au sol
- Scotch tapissier (ou peintre) pour abimer le moins possible les bancs
- Cordelette/ ficelle pour condamner les bancs
- Affichage extérieur / intérieur